

GUIDE TARIFAIRE 2026

AÉROPORT QUIMPER BRETAGNE

Redevances Extra-Aéronautiques – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026

www.quimper.aeroport.bzh

Table des matières

1	CONTACTS AEROPORT QUIMPER BRETAGNE	3
2	CONDITIONS DE REGLEMENT.....	4
2.1	Mode de règlement des factures.....	4
2.1.1	<i>Périodicité</i>	<i>4</i>
2.1.2	<i>Conditions de règlement</i>	<i>4</i>
2.2	Délais de règlement	4
2.3	Réclamations	4
3	REDEVANCES DOMANIALES	5
3.1	Principes généraux	5
3.2	Aérogare commerciale	5
3.3	Hangar	5
3.4	Terrains	5
3.5	Bâtiments modulaires.....	6
3.6	Parcs de stationnement des loueurs de véhicules	6
4	PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS	7
4.1	Prestations	7
4.2	Prestations de personnels.....	7
4.3	Formations Internes	7
4.4	Prestations Techniques.....	8
5	TARIFS PUBLICS.....	9
5.1	Prises de vue	9
5.2	Centre d'affaires	9

1 CONTACTS AEROPORT QUIMPER BRETAGNE

SOGEAQC

**Société de Gestion de l'Aéroport de Quimper
Cornouaille**

Aéroport Quimper Bretagne, 29700 PLUGUFFAN – France

Accueil

@ : operation@quimper.aeroport.bzh

Directrice : SANDRINE BLAIS

@ : sandrine.blais@quimper.aeroport.bzh

2 CONDITIONS DE REGLEMENT

2.1 Mode de règlement des factures

2.1.1 Périodicité

Les redevances domaniales, les prestations et charges dues au gestionnaire sont calculées par année civile. Elles sont payables par trimestre et à terme à échoir. Les modalités de règlement sont définies ci-après.

Les prestations déterminées à partir d'un relevé de compteur sont payables par trimestre et à terme échu.

Un calcul au prorata temporis est effectué pour les trimestres d'exploitation incomplets.

2.1.2 Conditions de règlement

Les sommes dues doivent être acquittées sur présentation des factures correspondantes ;

- par chèques bancaires établis au nom de la SOGEAQC et adressés à l'Aéroport Quimper Bretagne - Rue de l'aéroport - 29700 PLUGUFFAN

- par virement à 30 jours date de facture sur le compte ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels

RIB 18829 35415 09460573740 23

IBAN FR76 1882 9354 1509 4605 7374 023 BIC CMBRFR2BCME

Important : Merci d'indiquer les références portées sur la facture (N° client/ date / n° facture)
--

En cas de non-paiement dans les délais et après envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure de payer, le dossier est transmis au service contentieux. Les frais de recouvrement seront à la charge du titulaire.

L'instruction d'une réclamation n'a pas de caractère suspensif.

2.2 Délais de règlement

Sauf accord particulier, les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de leur date de réception.

2.3 Réclamations

Toute réclamation devra être présentée dans un délai de 90 jours, sans quoi elle ne sera pas admise.

Afin d'éviter des demandes d'informations complémentaires et pour traiter vos questions dans les meilleurs délais, indiquez systématiquement le numéro de la facture concernée.

3 REDEVANCES DOMANIALES

3.1 Principes généraux

Les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention d'occupation entre SOGEAQC et l'occupant.

Les bureaux, locaux commerciaux et comptoirs, sont fournis avec les branchements usuels (électricité, téléphone, chauffage collectif, ...).

Les surfaces de stockage et les hangars sont fournis avec les branchements électriques.

Nous louons des terrains non viabilisés. La viabilisation (raccordement d'eau, de téléphone, d'électricité et évacuation des eaux usées) est à la charge du locataire. Elle est facturée au prix selon devis.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable de SOGEAQC.

La redevance sera indexée chaque année, au 1er janvier.

3.2 Aérogare commerciale

AEROGARE		Tarifs H.T.
Bureau / comptoir	m ² / an	288.18 €
Salle repli	m ² / an	175.32 €

3.3 Hangar

AVIATION GENERALE		Tarifs H.T.
Club house aéroclub	m ² / an	18,76 €
Hangar avion aéroclub	m ² / an	8,62 €
Hangar aviation générale	m ² / an	33.19 €
Entretien / environnement Hangar aviation générale	m ² / an	3,11 €
Entretien / environnement plateau hangar	m ² / an	1,75 €
Forfait abri pour avion non commercial basé (75m ²) MTOW <= 2 tonnes	Avion / an	2550,00 €
Forfait abri pour avion non commercial non basé (75m ²) MTOW <= 2 tonnes	Avion / mois	306,00 €

3.4 Terrains

TERRAINS		Tarifs H.T.
Naturel (<i>sans aménagement ni réseau</i>)	m ² / an	5,10 €
Agricole	Ha / an	193.32 €
Station Avitaillement	/ An	15291.39 €
Terrain Aéromodélisme	Ha / an	193.32 €
Entretien / Environnement	m ² / an	0,32 €

3.5 Bâtiments modulaires

Bâtiments modulaires		Tarifs H.T.
Bureau	m ² / an	187.67 €
Réserve	m ² / an	49.25 €
Entretien / Environnement	m ² / an	11,48 €

3.6 Parcs de stationnement des loueurs de véhicules

PARCS DE STATIONNEMENT DES LOUEURS DE VEHICULES		Tarifs H.T.
Emplacement pour véhicule location	La place / an	174.82 €

4 PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS

4.1 Prestations

SOGEAQC fournit, sur la plateforme, l'ensemble des prestations relatives à l'énergie électrique, le confort climatique, l'eau, la collecte des déchets, le nettoyage des espaces communs, l'entretien des diverses installations techniques.

La facturation est établie trimestriellement.

Pour les espaces équipés de compteurs spécifiques, les tarifs sont les suivants :

PRESTATIONS		Tarifs H.T.
Electricité	kWh	0,55 €
Eau	m ³	6,79 €
Gaz	kWh	0,55 €

Pour les équipements spécifiques, la consommation est calculée en fonction de la puissance maximale déclarée sur la fiche technique du matériel. La pose de compteur pour le relevé de consommation au plus juste est à la charge du titulaire sous réserve de l'acceptation du service domanial.

Pour les espaces non équipés de compteurs, la facturation est forfaitisée à hauteur de **45%** du montant de la redevance domaniale annuelle HT.

4.2 Prestations de personnels

Prestations de Personnels		Tarifs H.T.
Coordinateur incident - Opérations spéciales	l'heure	110 €
Responsable / Superviseur	l'heure	100 €

Minimum de facturation 1 heure (Toute heure commencée est due).

Forfait de 50 € HT en supplément en cas de déplacement hors heure ouvrée (astreinte).

Toute opération qui entraînerait une extension au-delà des heures de service, fera l'objet d'une étude au cas par cas.

4.3 Formations Internes

- Déplacement à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire

Pour des raisons de sécurité liées à l'exploitation des avions, les personnes devant se déplacer à l'intérieur de l'enceinte aéroportuaire doivent être obligatoirement détentrices d'une autorisation sur l'aéroport.

Conditions :

- Être détenteur d'un permis de conduire valable en France ;
- Avoir suivi le cours d'autorisation de conduite sur l'aéroport et réussi le test de clôture de la formation.

Inscription

Une inscription préalable est obligatoire.

Les personnes doivent se présenter avec :

- Un permis de conduire ;
- Une pièce d'identité en cours de validité.

Contact : Service Formation

@ : celine.joseph@quimper.aeroport.bzh

- Accès sans escorte en zone « coté piste »

L'entreprise ou l'organisme effectue pour ses salariés une demande d'habilitation auprès de l'autorité compétente.

Formation en groupe (tarif par personne) Formation initiale et recyclage	Tarifs H.T.	Durée	Validité
SGS / Circulation piéton sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer à pied en toute autonomie sur les aires de trafic)	50€	1H00	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de trafic (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic)	90€	1H30	2 ans
SGS / Circulation conduite sur l'aire de mouvement (trafic/ manœuvre) (Personnel amené à se déplacer en véhicule en toute autonomie sur les aires de trafic et manœuvre)	110€	2H00	2 ans

4.4 Prestations Techniques

Remplacement de clef (casse, perte, vol)	Par clé	80,00 €
--	---------	---------

Toute demande d'intervention technique fera l'objet d'un devis qui devra être retourné signer avec la mention « bon pour accord » avant de réaliser l'intervention.

5 TARIFS PUBLICS

5.1 Prises de vue

Prises de vue, séquences rapides... pour les entreprises qui souhaitent réaliser un film ou des photos à des fins commerciales, après accord de la Direction de l'aéroport.

Les reportages doivent s'inscrire dans le respect des textes qui garantissent la propriété intellectuelle, le droit à l'image et toute disposition relative à la protection de la vie privée.

PRISES DE VUE		Tarifs H.T.
Prises de vues photographiques, séquences rapides, reportages.	Prise en charge	120€
	Heure / agent	75€

5.2 Centre d'affaires

Pour vos réunions ou séminaires, l'aéroport Quimper Bretagne vous propose une salle de réunion (matériel et prestations sur demande).

Location de la salle		Tarifs H.T.
<i>Matériel</i>		
Vidéoprojecteur, paper-board, WIFI	<i>A disposition gratuitement</i>	
<i>La salle de réunion</i>		
Capacité d'une douzaine de personnes assises	Journée	40 €
	½ journée	25 €

Contact et Réservation :

@ : operation@quimper.aeroport.bzh